



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Personnel**

Date de l'annonce publique de la séance:  
25.01.2010

Date de la convocation des conseillers:  
25.01.2010

point de l'ordre du jour :  
8A

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 5 février 2010**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, échevins, Snel Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, Tonnar, échevins Maroldt, Knaff et Baum, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

12 FEV. 2010

**Le Conseil Communal;**  
Luxembourg

Objet: Création sous le régime du fonctionnaire communal d'un poste de chargé d'études informaticien.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur, le 8 avril 1977, No 900/77,

Vu le rapport du chef de service du service informatique du 15 décembre 2009 aux termes duquel il propose la création d'un poste de fonctionnaire communal d'un poste de chargé d'études informaticien,

Considérant que le nouveau titulaire assumera la responsabilité dans le domaine de la gestion du réseau informatique, de la sécurité informatique ainsi que dans celui du monde des serveurs virtuels et sera également en charge du travail conceptuel dans le domaine de l'installation et de la maintenance du parc informatique de la Ville,

Vu l'avis de la commission du personnel du 1<sup>er</sup> février 2010,

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après délibération, la délégation du personnel entendue en son avis

décide  
à l'unanimité

de créer sous le régime du fonctionnaire communal un poste de chargé d'études informaticien.



Esch/Alzette

19 MARS 2010

COMMISSARIAT DE DISTRICT

Survient les signatures

16 MARS 2010

Date qu'en tête

N° 900/10

Vu et approuvé

Luxembourg, le 22/02/10

Pour le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grande Région,  
p.p.d.

Esch-sur-Alzette, le 10.2.10.  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,